

Contrat de location de gîte L'OUSTAOU BRUNET à Bauduen

Contractants	Locataire	Propriétaire
M.,Mme,Mlle		Devèze Roland
Adresse		La Serre
Code postal		83670
Ville		Varages
Pays		France
Téléphone		(+33) (0)4 94 77 64 62
Portable		06 37 00 08 12

Séjour du au

Description : Maison indépendante de tradition	
Niveau de confort	Bon
Capacité et aménagement	7/8 personnes, cuisine neuve (plaque cuisson, four micro-ondes, four, frigo, lave-vaisselle, congélateur) grande salle à manger séjour, 4 chambres, 3 lits 2 places, 2lits 1 place, 1 salle d'eau, 1 salle de bain, lave-linge, 2 wc, téléviseur, jardin d'agrément, 2 terrasses dont une ombragée, plancha, barbecue
Services inclus dans le prix	La literie est gracieusement fournie (linge de toilette, serviettes à votre charge)
Animaux acceptés	Chiens, chats de préférence, à l'extérieur de l'habitation
Services inclus dans le prix	Chauffage central, cheminée avec insert, bois à disposition
Chèques-vacances	Non
Occupation	
Adultes	
Enfants	
Enfants de moins de 2 ans	Non comptés dans l'occupation
Séjour commençant le:	Samedi 17 heures
Et finissant le:	Samedi 10 heures
Montant de la location	Selon E-mail de pré-réservation
Acompte forfaitaire	Selon E-mail de pré-réservation

La location prendra effet à la réception à notre adresse postale ci-dessus du présent contrat que vous voudrez bien nous retourner signé, accompagné du chèque d'acompte à mon ordre.

Le chèque d'acompte est encaissé. En cas de défection pour raison majeure, le chèque sera remboursé à condition que l'annonce en soit faite au plus tard dans un délai de deux mois avant la date de location. En cas d'annulation à moins de deux mois avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au propriétaire. Le locataire est invité à souscrire une assurance annulation type Europe Assistance

Le locataire s'engage à respecter autant que faire se peut les horaires d'arrivée et de départ.

Le solde est réglé à l'arrivée sur les lieux.

Etat des lieux :

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux.

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ
Toutefois, le propriétaire, dans un esprit de service, offre la possibilité d'aide ménagère en fin de séjour au tarif forfaitaire de 80 euros.

Utilisation des lieux - assurances :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Dépôt de garantie :

Une caution de 200 euros sera demandée. En cas d'éventuelles dégradations, un dédommagement sera établi à l'amiable.

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la description et des conditions générales figurant ci dessus.

A le signature du locataire, précédée de la mention lu et approuvé